



Concours Photos 2020-2021

Règlement



1. Le présent concours est ouvert à toute personne âgée de 12 ans ou plus. Seuls les membres faisant partie du jury ne sont pas autorisés à participer.
2. Le thème du Concours Photos 2020-2021 est le suivant : « **Ronds, spirales, courbes dans la nature ou l'espace urbain** ».
3. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
4. Le concours est ouvert **du 1^{er} septembre 2020 au 30 novembre 2021** ; la date limite de réception des envois est fixée au 30 novembre 2021. Les clichés devront parvenir, **sous support informatique** avant cette date à l'adresse suivante :
Association ARCADE, 9 Rue des Arcades, 74 440 TANINGES
ou par courriel à : arcade6@wanadoo.fr (mentionner « concours photos » dans l'objet du mail)
5. Chaque participant pourra concourir avec une ou plusieurs photos (maximum 3). **Chaque photo sera répertoriée et numérotée et devra comporter un titre, le lieu** (pays, commune, hameau, rue) **et la date de prise de vue** (au moins l'année). Ces précisions nous permettront de légendier plus facilement les photos. Les participants s'engagent à respecter le droit des personnes et des biens photographiés et confirment être les auteurs des photographies envoyées au concours.
6. Le jury est composé de membres de l'association ARCADE et de personnes passionnées de photographie. Si le nombre de participants au concours le permet, les photos sélectionnées ou primées pourront faire l'objet d'une exposition ou être diffusées dans les publications de l'association.
7. Chaque participant autorise la publication de ses photographies, sans réclamer à l'association de contrepartie financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : exposition et publication à des fins **non commerciales**.
8. Les résultats seront communiqués début 2022; les lauréats seront informés de leur résultat par mail. Aucun tirage ne sera retourné.
9. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement.
Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors concours.
A tout moment, l'association ARCADE se réserve le droit d'annuler ce concours notamment en cas de faible participation.
10. Le bulletin de participation ci-joint doit être signé (et contresigné par le responsable légal si le participant est mineur). La participation au concours implique l'acceptation de tous les points du présent règlement. Merci de compléter et signer votre bulletin d'inscription en page 2.

ARCADE/ MAISON DU PATRIMOINE
9, Rue des Arcades, 74440 TANINGES

Tél : 04 50 89 46 21 E-mail : arcade6@wanadoo.fr / www.patrimoine-taninges.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION



NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Comment avez-vous connu ce concours ? :

Liste des photos

(titrées, localisées et datées)

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Acceptation du règlement :

Recopiez ci-dessous, sous forme manuscrite, la phrase suivante :

« J'accepte le présent règlement »

Date et signature :

Le

ARCADE/ MAISON DU PATRIMOINE

9, Rue des Arcades, 74440 TANINGES

Tél : 04 50 89 46 21 E-mail : arcade6@wanadoo.fr / www.patrimoine-taninges.fr